

COMMUNIQUE DU CMF

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la société SANIMED a décidé de proroger les délais de souscription à l'augmentation de son capital (objet de la note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion d'une Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Alternatif de la cote de la Bourse, visée par le CMF en date du 18/11/2016 sous le n° 16-948) et ce, pour permettre à des partenaires investisseurs de participer à ladite opération.

En conséquence, et à la demande de l'AFC, intermédiaire en bourse introducteur et de Maxula Bourse intermédiaire en bourse co-introducteur, la période de souscription à ladite augmentation de capital, initialement prévue du 05/12/2016 au 16/12/2016 inclus, a été prorogée au **06/01/2017 inclus**.